



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
12 avril 2019
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2019

30 mai-7 juin 2019, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel du Directeur exécutif

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport statistique et financier 2018

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Cet examen présente un récapitulatif des résultats financiers du FNUAP en 2018 et de sa situation financière au 31 décembre 2018. Les données fournies dans le présent rapport ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Elles sont provisoires et sujettes à un audit externe.

Pour la deuxième année consécutive, le montant total brut des contributions a franchi la barre du milliard de dollars, dépassant de 17,6 % le niveau de contributions de 2017 pour s'établir à 1 255,6 millions de dollars (contre 1 067,5 millions en 2017). Cette tendance favorable s'explique par la hausse des contributions reçues au titre des autres ressources et des ressources ordinaires, lesquelles ont respectivement augmenté de 22,2 % et de 8,3 % pour s'établir à 876,8 millions de dollars pour les autres ressources (contre 717,6 millions en 2017) et 378,8 millions pour les ressources ordinaires (contre 349,9 millions en 2017). Si l'augmentation des contributions reçues au titre des autres ressources confirme la tendance des années précédentes, l'augmentation des contributions au titre des ressources ordinaires constitue quant à elle une première en cinq ans.

Les charges de l'année ont augmenté de 17,2 % pour atteindre 1 086,0 millions de dollars (contre 926,9 millions en 2017). Les charges afférentes à des activités financées par d'autres ressources ont augmenté de 22,0 % et s'établissent à 668,4 millions de dollars (contre 547,9 millions en 2017). Cette augmentation s'explique par l'intensification des activités relatives aux programmes, y compris en situation de crise humanitaire. Le montant provenant des ressources ordinaires a augmenté de 10,2 %, s'établissant à 417,6 millions de dollars (contre 379,0 millions en 2017). Cette hausse s'explique par : le renforcement des activités relatives aux programmes de pays, l'approbation récente des dépenses imputées au budget intégré, l'augmentation des frais annuels de service et d'intérêt relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi (calculés sur une base actuarielle) et des pertes de change.

Au 31 décembre 2018, le montant des réserves et des soldes des fonds du FNUAP s'élevaient à 1 080,3 millions de dollars (contre 841,5 millions en 2017), dont 90,1 % (soit 973,5 millions) au titre des autres ressources (contre 96,5 % en 2018, soit 812,4 millions). Le solde des fonds relevant des autres ressources comprenait, pour un montant de 336,0 millions de dollars, les contributions à recevoir (283,9 millions en 2017), ainsi que les contributions perçues au 31 décembre 2018 au titre des activités de programme à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

En 2018, le FNUAP a enregistré des résultats très positifs en matière de mobilisation de ressources. Malgré le montant élevé des contributions aux autres ressources et l'augmentation des montants absolus des contributions reçues au titre des ressources ordinaires, qui demeurent le socle du financement des activités du

Remarque : le présent document a été établi dans son intégralité par le FNUAP.

19-07524 (F) 080519 080519



Merci de recycler



FNUAP, la part de ces ressources dans le montant global des produits générés par le du FNUAP a continué de baisser. Cette tendance défavorable reste pour le FNUAP un défi majeur et compromet la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter prendre note du présent rapport.

Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Ressources totales	4
A.	Produits	4
B.	Charges	5
C.	Réserves et soldes des fonds	7
D.	Budget intégré.....	8
E.	Recouvrement des coûts	8
F.	Ressources ordinaires	10
III.	Autres ressources	11
IV.	Encaisse et placements.....	12
V.	Autres actifs et passifs	13
VI.	Conclusions.....	14

ANNEXES

Les annexes sont disponibles, en anglais uniquement, sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

Annexe 1.

- Tableau 1. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018
- Tableau 2. État de la situation financière au 31 décembre 2018
- Tableau 3. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018
- Tableau 4. Aperçu des charges du FNUAP en 2018
- Tableau 5. Charges du FNUAP en 2018, par région – Afrique de l'Est et Afrique australe
- Tableau 6. Charges du FNUAP en 2018, par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Tableau 7. Charges du FNUAP en 2018, par région – États arabes
- Tableau 8. Charges du FNUAP en 2018, par région – Asie et Pacifique
- Tableau 9. Charges du FNUAP en 2018, par région – Amérique latine et Caraïbes
- Tableau 10. Charges du FNUAP en 2018, par région – Europe de l'Est et Asie centrale
- Tableau 11. Charges du FNUAP en 2018, par région – activités mondiales
- Tableau 12. Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel, par région et par pays ou territoire bénéficiaire, pour l'année terminée le 31 décembre 2018
- Tableau 13. Charges afférentes aux programmes, par bénéficiaire (pays les moins avancés et pays en développement sans littoral) – ressources ordinaires
- Tableau 14. Plan de ressources intégré, années 2018-2021
- Tableau 15. Charges afférentes au budget institutionnel, par catégorie
- Tableau 16. Ressources ordinaires – contributions d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars pour 2018 et 2017
- Tableau 17. Ressources ordinaires – changements apportés aux réserves et aux soldes des fonds
- Annexe 2. Classification des pays et territoires : Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021
- Annexe 3. Justification des exonérations accordées en 2018 en vue de réduire les taux convenus de recouvrement des coûts indirects

I. Introduction

1. Cet examen présente un récapitulatif des résultats financiers du FNUAP en 2018 et de sa situation financière au 31 décembre 2018. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Tous les chiffres figurant dans le présent document sont provisoires et sujets à un audit externe. En outre, dans la mesure où ils ont été arrondis, leurs totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres partiels.
2. Le tableau 1 de l'annexe 1 présente les résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018, ventilés entre les ressources ordinaires et les autres ressources. L'état de la situation financière au 31 décembre 2018 est présenté dans le tableau 2 de l'annexe 1. Le tableau 3 de l'annexe 1 présente l'état des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018¹.
3. Les données fournies pour 2018 ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception du tableau 14 de l'annexe 1 qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d'exercice modifiée), l'utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d'allocation des ressources.
4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes correspondent aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs et des frais de recouvrement des coûts.

II. Ressources totales

A. Produits

5. Le montant total des produits a franchi pour la deuxième année consécutive la barre du milliard de dollars, dépassant de 16,0 % le niveau de 2017 pour atteindre 1 290,3 millions de dollars (contre 1 112,6 millions en 2017). Cette progression s'explique principalement par la hausse des contributions reçues au titre des autres ressources et des ressources ordinaires.
6. Le montant total brut des contributions des cinq dernières années peut être ventilé comme suit :

	En millions de dollars des États-Unis				
	2018	2017	2016	2015	2014
Ressources ordinaires (montants bruts)	378,8	349,9	352,8	398,2	477,4
Autres ressources (montants bruts)	876,8	717,6	485,8	581,3	529,2
Montant total brut des contributions	1 255,6	1 067,5	838,6	979,5	1 006,6
Autres ressources, en pourcentage des ressources totales	69,8 %	67,2 %	57,9 %	59,3 %	52,6 %

7. Les contributions reçues au titre des ressources ordinaires ont augmenté de 8,3 %, s'élevant ainsi à 378,8 millions de dollars (contre 349,9 millions en 2017). Cette croissance s'explique essentiellement par la hausse des contributions de deux donateurs majeurs, ainsi que par les variations de change favorables de plusieurs devises dans lesquelles ont été effectuées certaines contributions.
8. Cette année encore, le montant des contributions brutes reçues au titre des autres ressources a été très élevé : en hausse de 22,2 %, il s'établit à 876,8 millions de dollars (contre 717,6 millions en 2017). En conséquence, la part des autres ressources en pourcentage du montant total des contributions brutes a encore augmenté, de 2,6 points de base, s'établissant à 69,8 % (contre 67,2 % en 2017), ce qui reflète la dépendance accrue du FNUAP aux autres ressources malgré l'augmentation des contributions aux ressources ordinaires en 2018. En 2018, le montant des contributions reçues au titre des ressources

¹ Les annexes à ce rapport sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration](#) du FNUAP.

ordinaires a baissé de 98,6 millions de dollars par rapport à 2014, année où les contributions brutes du FNUAP avaient pour la première fois dépassé la barre du milliard de dollars.

9. En 2018, le montant des autres produits a reculé de 6,0 % pour atteindre 87,2 millions de dollars (contre 92,8 millions en 2017). Cette diminution s'explique principalement par les 27,1 millions de dollars de gains de change obtenus sur des actifs monétaires en 2017 et par les 30,6 millions de dollars de pertes comptabilisées dans les autres charges en 2018. Cette baisse a en partie été compensée par une augmentation du recouvrement des coûts indirects ainsi que des produits de placement, qui était respectivement de 8,2 millions et 10,0 millions de dollars.

B. Charges

10. Le montant total des charges a augmenté de 17,2 % en 2018, atteignant ainsi 1 086,0 millions de dollars (contre 926,9 millions en 2017), comme le résume le tableau ci-dessous :

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2018	2017	2018	2017
Programmes et budget institutionnel	1 034,9	894,4	95,3	96,5
Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes	872,4	752,9	80,3	81,2
Budget institutionnel (montant brut)	162,5	141,5	15,0	15,3
Frais de siège	51,1	32,5	4,7	3,5
Frais de siège	51,1	32,5	4,7	3,5
Montant total des charges	1 086,0	926,9	100,0	100,0

11. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel qui ont été engagées par le FNUAP en 2018 pour la réalisation des résultats en matière de développement et des produits relatifs à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles reflétés dans le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage
Résultats en matière de développement	860,4	83,1
<i>Résultat 1</i> : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent pleinement leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence.	512,5	49,5
<i>Résultat 2</i> : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, quel que soit le contexte	73,2	7,1
<i>Résultat 3</i> : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et filles, et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les contextes de développement et les situations de crise humanitaire.	162,6	15,7
<i>Résultat 4</i> : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde	112,1	10,8
Produits liés à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles (EEO)	174,5	16,9
EEO1 – Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats	41,4	4,0
EEO2 – Gestion optimisée des ressources	102,1	9,9
EEO3 – Cohérence et coordination du système des Nations Unies	3,0	0,3
EEO4 – Communication, mobilisation des ressources et partenariats	28,0	2,7
Montant total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel	1 034,9	100,0

12. La répartition par région des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel est la suivante :

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2018	2017	2018	2017
Afrique de l'Est et Afrique australe	204,9	194,3	19,8	21,7
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	165,2	150,8	16,0	16,9
États arabes	183,1	155,6	17,7	17,4
Asie et Pacifique	143,5	118,2	13,9	13,2
Amérique latine et Caraïbes	95,8	55,8	9,2	6,2
Europe de l'Est et Asie centrale	51,4	48,8	5,0	5,5
Activités mondiales ²	191,0	170,9	18,4	19,1
Montant total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel	1 034,9	894,4	100,0	100,0

13. Le modèle de fonctionnement du plan stratégique pour 2014-2017 a introduit une classification chromatique en quatre quadrants (rouge, orange, jaune et rose) des pays ou territoires où le FNUAP est présent, sur la base de critères liés aux besoins et à la capacité de financement. Le plan stratégique pour 2018-2021 reprend ce même modèle tout en affinant la méthode de mesure des deux critères cités, essentiellement par l'introduction d'un paramètre relatif aux inégalités en matière de santé. Cette modification, couplée à l'utilisation de données actualisées pour les indicateurs correspondants, a conduit 21 pays à changer de quadrant. La nouvelle classification est disponible à l'annexe 2. Les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour l'année 2018 se répartissent comme suit entre les différents quadrants :

	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage
Charges afférentes aux pays	786,9	76,0
Rouge	473,2	45,7
Orange	126,0	12,2
Jaune	80,1	7,7
Rose	107,6	10,4
Interventions mondiales et régionales	34,4	3,3
Interventions régionales	20,8	2,0
Interventions mondiales	13,6	1,3
Autres charges régionales et mondiales³	213,6	20,7
Autres dépenses régionales	36,2	3,5
Autres dépenses mondiales	177,4	17,2
Montant total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel	1 034,9	100,0

14. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent de manière plus détaillée la répartition des charges par résultat, produit et quadrant du plan stratégique 2018-2021, ainsi que par région.

15. En 2018, le FNUAP a consacré 872,4 millions de dollars aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales ainsi qu'aux autres activités relatives aux programmes (contre 752,9 millions en 2017). Les gouvernements et organisations non gouvernementales ont utilisé 35,5 % de ce montant (soit 309,5 millions de dollars) dans la mise en œuvre de programmes, un pourcentage identique à l'année précédente (qui équivalait alors à 267,0 millions).

16. En 2018, 586,4 millions de dollars, soit 67,2 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des sexes ou

² Les activités mondiales représentent 0,2 million de dollars (2018) et 1,2 million de dollars (2017) de dépenses engagées par le bureau de liaison d'Addis-Abeba. Bien que ces charges relèvent des interventions régionales, il n'est pas possible de les attribuer à une seule région.

³ Comprend les charges imputables aux bureaux régionaux ou au siège ne portant pas sur des interventions mondiales ou régionales, telles que les activités relatives aux programmes financées au moyen d'autres ressources et les dépenses liées au budget institutionnel.

l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon significative à l'égalité des sexes. Il s'agit d'une augmentation non négligeable par rapport à l'année précédente. En 2017, ces dépenses s'élevaient en effet à 428,9 millions de dollars, soit 57,0 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes.

17. Le FNUAP réaffirme son engagement à allouer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2018, 81,5 % (843,9 millions de dollars) des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel ont été engagées par les bureaux de pays ou les bureaux régionaux, soit une hausse de 0,5 point de base par rapport à l'année précédente (81,0 %, soit 724,7 millions en 2017). Le tableau 12 de l'annexe I présente la ventilation des charges pour l'année 2018 par région, par quadrant et par pays ou territoire.

18. Les autres dépenses mondiales comprennent le coût des produits de santé reproductive financés par le programme UNFPA Supplies⁴. L'achat de ces produits destinés aux pays bénéficiaires a représenté en 2018 un coût de 75,4 millions de dollars (contre 67,7 millions en 2017).

19. Le FNUAP a réaffirmé dans son plan stratégique 2018-2021 qu'il continuerait de mettre l'accent sur les besoins des pays les plus vulnérables, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui constituent à eux tous la plus grande partie des pays du quadrant rouge. En 2018, le FNUAP a dépensé 105,3 millions de dollars de ressources ordinaires (soit 49,6 % des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires) dans 59 programmes de pays mis en œuvre dans des pays ou territoires relevant de la catégorie des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral, un niveau comparable à celui de l'année précédente (49,1 % des charges afférentes aux programmes avaient été financées par des ressources ordinaires en 2017, soit 105,8 millions de dollars).

C. Réserves et soldes des fonds

20. Au 31 décembre 2018, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 238,8 millions de dollars, s'établissant à 1 080,3 millions de dollars (contre 841,5 millions en 2017). Le tableau ci-dessous fournit des précisions :

	En millions de dollars des États-Unis	
	2018	2017
Réserve opérationnelle	75,5	70,5
Réserve au titre de l'intervention humanitaire	7,5	5,0
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	58,3	43,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	(39,5)	(94,4)
Autres ressources	973,5	812,4
Total	1 080,3	841,5

21. La réserve opérationnelle, fixée à 20,0 % du montant annuel des contributions reçues au titre des ressources ordinaires, s'élevait à 75,5 millions de dollars au 31 décembre 2018 (contre 70,5 millions en 2017), grâce à l'augmentation des contributions reçues au titre des ressources régulières en 2018. La réserve au titre de l'intervention humanitaire⁵, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a été portée à 7,5 millions de dollars (contre 5,0 millions en 2017), augmentant ainsi les ressources disponibles pour financer le lancement immédiat d'interventions humanitaires par les bureaux extérieurs du FNUAP à la signature d'accords de cofinancement.

⁴ Programme phare de l'organisation, UNFPA Supplies vise à soutenir 46 pays prioritaires ayant grandement besoin d'améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux méthodes de contraception modernes.

⁵ Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée à réception des fonds du donateur.

22. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières, qui représentent les fonds que la direction choisit d'affecter à des fins particulières et qui ne sont pas disponibles pour le financement de programmes, ont été portés à 58,3 millions de dollars (contre 43,0 millions en 2017), essentiellement en raison des 8,1 millions de dollars d'excédent par rapport aux dépenses budgétaires des produits du recouvrement des coûts (lesquels ont été placés sur un fonds distinct), des 5,0 millions de dollars réservés au préfinancement d'activités liées aux programmes de développement jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords de cofinancement signés, ainsi que de l'excédent de 2,8 millions de dollars sur la prestation de services d'approvisionnement à des bureaux extérieurs, à des services du siège ou à des clients tiers en vue de garantir les futures activités de passation de marchés.

23. Le déficit des fonds relevant des ressources ordinaires non réservés à des fins particulières a diminué, s'établissant à 39,5 millions de dollars (contre un déficit de 94,4 millions de dollars en 2017), principalement en raison d'un gain actuariel de 55,3 millions de dollars sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi et de l'excédent de ressources ordinaires pour l'année, partiellement compensé par des transferts d'un montant total de 8,1 millions de dollars sur les réserves et par la moins-value latente de 20,8 millions de dollars sur les placements de portefeuille au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le montant total des fonds disponibles pour le financement des programmes en 2019 s'élevait à 61,4 millions de dollars (contre 48,5 millions en 2018). Le tableau 17 de l'annexe 1 fournit des précisions sur ce montant.

24. Au 31 décembre 2018, les soldes des fonds relevant des autres ressources non réservés à des fins particulières atteignaient 973,5 millions de dollars (contre 812,4 millions en 2017), une augmentation s'expliquant essentiellement par la forte hausse des contributions reçues au titre des autres ressources, lesquelles ont dépassé les charges financées au moyen de ces ressources. Le solde des fonds inclut 336,0 millions de dollars de contributions à recevoir, et donc non disponibles pour le financement des programmes (contre 283,9 millions de dollars en 2017). Ce solde inclut également les contributions reçues réservées aux activités des années suivantes.

D. Budget intégré

25. Le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2017/10 et DP/FPA/2017/10/Corr.1), y compris la révision postérieure du budget (2018/FPA/2018/8 et DP/FPA/2018/8/Corr.1), conformément au plan stratégique couvrant la même période. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de dépenses et tous les résultats du FNUAP.

26. Le tableau 14 de l'annexe 1 donne des informations sur l'utilisation effective des ressources pour l'ensemble du cycle du plan stratégique 2018-2021. Ce tableau présente les informations selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, comme c'est le cas pour le budget.

27. Le tableau 15 de l'annexe 1 présente de manière plus détaillée les charges liées à la composante « budget institutionnel » du budget intégré.

E. Recouvrement des coûts

28. Dans sa décision 2013/9, le Conseil d'administration s'est accordé sur un taux général et harmonisé de recouvrement des coûts pour les contributions au titre des autres ressources fixé à 8,0 %, ainsi que sur une structure différenciée de recouvrement des coûts pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, la participation des gouvernements aux coûts, la coopération Sud-Sud et triangulaire, les contributions du secteur privé et les accords de legs. Le Directeur exécutif du FNUAP s'est vu accorder le droit de ne pas appliquer ce taux de recouvrement au cas par cas.

29. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des conséquences financières de l'application de taux différenciés et des exonérations approuvées en 2018 :

	En milliers de dollars des États-Unis			Pourcentage
	<i>Recouvrement effectif des coûts</i>	<i>Recouvrement des coûts au taux harmonisé de 8 %</i>	<i>Différence</i>	<i>Taux de recouvrement des coûts effectivement appliqué en 2018</i>
Fonds thématiques d'affectation spéciale	9 742	11 133	1 392	7,0
Accords-cadres ⁶	9 339	10 673	1 334	7,0
Participation des gouvernements aux coûts	2 849	4 558	1 709	5,0
Accords de legs	56	64	8	7,0
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	767	1 127	360	5,4
Total	22 753	27 555	4 803	

30. Dans sa décision 2018/21, le Conseil d'administration a demandé au FNUAP de réduire l'octroi d'exonérations visant à réduire les taux convenus de recouvrement des coûts et de l'informer des mesures prises à cet égard, y compris en ce qui concerne l'application des exonérations. En 2018, le FNUAP a accordé dix exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects, abaissant ainsi ce taux à 7,0 % (pour cinq accords) ou 5,0 % (pour les cinq autres).

31. L'application des exonérations de taux de recouvrement approuvées en 2018 et des exonérations reportées des années précédentes a entraîné en 2018 un manque à gagner de 360 000 dollars sur les produits relatifs aux coûts indirects censés être recouvrables au taux standard de 8,0 % (contre un manque à gagner de 180 000 dollars en 2017).

32. L'octroi de la plupart des exonérations en 2018 découle de la poursuite de l'engagement du FNUAP au titre d'activités menées de façon conjointe avec d'autres entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue de promouvoir l'efficacité et l'efficience des interventions relatives aux programmes. Six exonérations portaient sur des transferts provenant d'autres organismes des Nations Unies ayant convenu avec les donateurs d'étendre la limite des taux de recouvrement des coûts indirects si une partie du transfert était destinée à d'autres organismes des Nations Unies, y compris le FNUAP. Trois autres exonérations portaient sur des transferts effectués dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. L'une de celles-ci concernait des financements provenant en partie de l'Union européenne, financements habituellement couverts par des accords-cadres. Une justification détaillée pour l'ensemble des dix exonérations est disponible à l'annexe 3.

⁶ Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

F. Ressources ordinaires

33. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent relatifs aux ressources ordinaires pour 2018 et 2017 :

	En millions de dollars des États-Unis	
	2018	2017
Produits		
Contributions (montants bruts)	378,8	349,9
Autres produits ⁷	78,5	67,7
Montant total des produits	457,3	417,6
Charges		
Charges afférentes aux programmes	212,4	215,3
Programmes de pays (hors Fonds d'urgence)	171,4	166,5
Fonds d'urgence	6,6	5,8
Interventions mondiales et régionales	34,4	43,0
Charges afférentes au budget institutionnel	162,5	141,5
Budget institutionnel	162,5	141,5
Charges relevant du siège	42,7	22,2
Assurance maladie après la cessation de service et autres charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi imputées sur les frais de siège	19,5	10,7
Autres charges relevant du siège	23,2	11,5
Montant total des charges	417,6	379,0
Excédent de l'année	39,7	38,6

34. L'augmentation du montant brut des contributions s'explique essentiellement par la hausse des contributions de deux donateurs majeurs ainsi que par des variations de change favorables. Le tableau 16 de l'annexe 1 présente la liste des contributions aux ressources ordinaires d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars.

35. L'augmentation des autres produits s'explique principalement par l'augmentation des taux de recouvrement des coûts indirects et des produits de placement, bien que cette tendance ait été en partie compensée par les variations de change observées en 2018, qui ont entraîné des pertes de change sur les actifs monétaires (comptabilisées au titre des autres charges), au lieu des gains de change accumulés et comptabilisés en 2017.

36. En 2018, le montant total des charges imputées aux ressources ordinaires a augmenté pour la première fois en cinq ans, s'établissant à 417,6 millions de dollars (contre 379,0 millions en 2017). Cette hausse s'explique par l'augmentation des dépenses liées aux activités menées dans le cadre des programmes des pays (y compris celles financées au moyen du fonds d'urgence), par l'approbation récente des dépenses imputées au budget intégré, ainsi que par l'augmentation des avantages postérieurs à l'emploi et du coût annuel des services rendus et du coût financier (calculés sur une base actuarielle).

37. En 2018, le montant des dépenses liées aux interventions mondiales et régionales a diminué de 8,6 millions de dollars, soit 20,0 %, essentiellement en raison du reclassement des dépenses supplémentaires dans le budget institutionnel, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans le budget intégré révisé pour 2018-2021. Ce reclassement est l'un des nombreux facteurs ayant permis d'accroître de 21,0 millions de dollars (soit 14,8 %) les charges afférentes au budget institutionnel.

⁷ Ce montant inclut les coûts indirects recouverts pendant l'année et déduits du montant brut des contributions reçues au titre des autres ressources.

38. Bien qu'elles correspondent au budget approuvé pour l'année, les charges afférentes au budget institutionnel de 2018 sont difficilement comparables aux niveaux de dépenses enregistrés en 2017. Le budget intégré pour 2018-2021 a apporté plusieurs changements substantiels au budget institutionnel, y compris le reclassement des dépenses précédemment comptabilisées au titre des interventions mondiales et régionales. Les charges afférentes au budget institutionnel en 2018 reflètent également le coût de nouvelles initiatives du siège, telles que la réforme des technologies de l'information et des communications et les investissements visant à renforcer plusieurs domaines du FNUAP, y compris les enquêtes internes, la coordination en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, l'évaluation institutionnelle, les bureaux extérieurs, la stratégie de marque, la communication et la mobilisation de ressources.

39. L'augmentation, de 8,8 millions de dollars, de l'assurance maladie après la cessation de service ainsi que l'augmentation d'autres charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi, imputées sur les frais de siège reflètent l'augmentation du coût des services rendus et du coût financier, estimée par l'évaluation actuarielle indépendante.

40. Les autres charges relevant du siège ont augmenté en 2018 de 11,7 millions de dollars, principalement en raison de pertes de change sur les actifs monétaires.

41. Les tableaux 4 à 11 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, imputées aux ressources ordinaires, par résultat et par produit du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique 2018-2021, ainsi que par quadrant, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes.

III. Autres ressources

42. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Ces derniers comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires et les fonds des services d'achat.

43. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits et charges ainsi que de l'excédent et du déficit annuels relatifs aux autres ressources pour 2018 et 2017 :

	En millions de dollars des États-Unis	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits		
Contributions (montants bruts)	876,8	717,6
À déduire : remboursements à des donateurs	(5,0)	(8,4)
À déduire : coûts indirects ⁸	(47,5)	(39,3)
Autres produits	8,7	25,1
Montant total des produits	833,0	695,0
Charges		
Charges afférentes aux programmes	660,0	537,6
Fonds d'affectation spéciale	707,2	576,6
À déduire : coûts indirects	(47,2)	(39,0)
Charges relevant du siège	8,4	10,3
Fonds spéciaux	8,7	10,6
À déduire : coûts indirects	(0,3)	(0,3)
Montant total des charges	668,4	547,9
Excédent de l'année	164,6	147,1

⁸ Ce montant est inclus dans la ligne « Autres produits » du tableau relatif aux ressources ordinaires.

44. En 2018, grâce à de très fructueux efforts en matière de mobilisation des ressources, le montant total des produits relevant des autres ressources a augmenté de 138,0 millions de dollars, soit 19,9 %, s'établissant ainsi à 833,0 millions de dollars (contre 695,0 millions en 2017).

45. Le montant total des charges de l'année a également augmenté de 120,5 millions de dollars, soit 22,0 %, pour s'établir à 668,4 millions de dollars (contre 547,9 millions en 2017). Le montant annuel des produits a dépassé celui des charges, principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des charges, la plupart des produits étant enregistrés à la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les charges sont prises en compte au moment où elles sont encourues, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et services concernés⁹.

46. Cette augmentation des charges s'explique principalement par un renforcement des interventions humanitaires, y compris la prestation de services de santé reproductive essentiels et de services visant à prévenir et endiguer la violence sexiste en situation de crise humanitaire, ainsi que par le soutien accru à des projets d'envergure portant sur le recueil de données démographiques, tels que les recensements de la population.

47. Les tableaux 4 à 12 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges relatives aux fonds d'affectation spéciale par résultat et par produit du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique 2018-2021, ainsi que par quadrant, modalité de mise en œuvre et indicateur de l'égalité des sexes.

IV. Encaisse et placements

48. Au 31 décembre 2018, le montant de l'encaisse et des placements détenus par le FNUAP avait augmenté de 191,5 millions et s'élevait à 1 152,0 millions de dollars (contre 960,5 millions en 2017), une situation qui s'explique principalement par le fait que les contributions reçues ont été supérieures aux charges payées. Ce montant a essentiellement été affecté à des placements arrivant à échéance dans moins d'un an, afin de bénéficier de meilleurs taux de rendement.

49. Sur le total des placements, 404,7 millions de dollars sont réservés à des fins particulières (contre 381,3 millions en 2017). Ainsi, 88,0 millions de dollars ont été affectés aux réserves (voir plus haut, Section C. Réserves et soldes des fonds), 256,9 millions, au financement de la dette liée aux avantages du personnel, 33,7 millions, au remboursement du capital d'un fonds de dotation privé, tandis que 26,1 millions restent détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent d'administration des programmes conjoints.

50. Le FNUAP maintient ses investissements dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille de fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du FNUAP. Au 31 décembre 2018, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 914,0 millions de dollars (contre 723,3 millions en 2017), son rendement moyen sur l'année étant de 2,0 % (contre 1,3 % en 2017).

51. Un portefeuille distinct, créé conjointement en 2016 avec d'autres organisations des Nations Unies et géré par deux gestionnaires de portefeuille indépendants, investit les ressources affectées au financement de prestations d'assurance maladie après la cessation de service dans des instruments financiers diversifiés et à meilleur rendement, de composition similaire aux investissements détenus par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui se composent essentiellement de titres à revenu fixe et d'actions. En 2018, le FNUAP a placé 15,0 millions de dollars supplémentaires dans ce portefeuille, ce qui porte à 180,0 millions de dollars le montant total des contributions des trois dernières années. Ce portefeuille, évalué à sa juste valeur, représentait au 31 décembre 2018 un montant de 194,8 millions de dollars (contre 190,6 millions en 2017). Malgré ses

⁹ La Note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un récapitulatif des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

rendements négatifs en 2018 (avec des pertes allant de 3,27 à 5,83 %) dus à un ralentissement du marché au dernier trimestre, ce portefeuille a toujours dépassé les indicateurs de rendement et a produit depuis sa création un taux de rendement annuel moyen oscillant entre 4,64 et 5,81 %.

V. Autres actifs et passifs

52. La valeur totale des stocks de produits de santé reproductive et d'autres fournitures relatives aux programmes destinés à être distribués à des bénéficiaires ou vendus à des tiers a augmenté de 12,5 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, la valeur de ces stocks s'établissait ainsi à 50,8 millions de dollars (contre 38,3 millions en 2017). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du volume d'achat en 2018 et par l'augmentation des stocks de fournitures essentielles conservées par les bureaux extérieurs du FNUAP dans le cadre de leurs interventions humanitaires.

53. Les contributions à recevoir ont enregistré une hausse nette de 21,7 millions de dollars. Fin 2018, elles représentaient 336,3 millions de dollars (contre 314,6 millions en 2017). Cette variation nette s'explique essentiellement par une augmentation, de 42,3 millions de dollars, des contributions à recevoir au titre des autres ressources (augmentation due à la hausse des produits en 2018) et par une diminution, de 30,4 millions de dollars, des contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires (diminution principalement due au fait que les contributions de deux donateurs pour l'année 2017 aient été comptabilisées en 2018). Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, dues au 31 décembre 2018 s'élevaient respectivement à 0,6 et 3,9 millions de dollars (contre 31,2 millions et 3,2 millions en 2017).

54. Au 31 décembre 2018, l'encours total des avances sur le fonds d'exploitation dues en fin d'année a diminué de 0,7 million de dollars, s'établissant à 7,0 millions de dollars (contre 7,7 millions en 2017), ce qui s'explique essentiellement par une diminution, de 0,6 million de dollars, des avances non régularisées à d'autres organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre d'activités du FNUAP.

55. La valeur des paiements anticipés et autres éléments d'actifs a augmenté de 6,4 millions de dollars, atteignant ainsi 27,5 millions de dollars au 31 décembre 2018 (contre 21,1 millions en 2017), principalement en raison du paiement anticipé de 4,6 millions de dollars au titre des contributions au système de coordonnateurs résidents pour l'année 2019. À partir de 2019, l'organisation double le montant de sa contribution annuelle. Le FNUAP a été l'un des premiers organismes des Nations Unies à payer cette contribution, démontrant ainsi son engagement en faveur d'un système de coordonnateurs résidents solide et indépendant.

56. Au 31 décembre 2018, les dettes et charges à payer avaient augmenté de 10,9 millions de dollars et atteignaient 113,9 millions de dollars (contre 103,0 millions en 2017), une situation qui s'explique principalement par l'augmentation, de 7,2 millions de dollars, des fonds dus au PNUD dans le cadre d'un règlement interfonds.

57. Le montant des autres passifs et produits comptabilisés d'avance a augmenté de 12,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, ce montant s'établissait ainsi à 28,0 millions de dollars (contre 16,0 millions en 2017), essentiellement en raison des prêts provisoires de 14,1 millions de dollars accordés par un donateur pour l'approvisionnement en produits de santé reproductive en attendant la réception des contributions affectées à cette fin.

58. Le montant des passifs liés aux prestations versées au personnel a diminué de 28,5 millions de dollars, s'établissant à 387,3 millions de dollars (contre 415,8 millions en 2017), principalement en raison d'un gain actuariel de 55,4 millions de dollars sur les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, partiellement compensé par l'augmentation, de 31,4 millions de dollars, des passifs, liée à la reconnaissance du coût annuel des services rendus et du coût financier. Ce gain actuariel s'explique essentiellement par l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour mesurer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, taux qui est passé à 4,62 % (contre 3,91 % en 2017), ainsi que par des ajustements liés à l'expérience favorables.

59. La part non financée du montant total des passifs liés aux prestations versées au personnel a baissé de 42,1 millions de dollars (contre une hausse de 42,0 millions de dollars en 2017). Cette baisse

s'explique à la fois par la diminution susmentionnée, de 28,5 millions de dollars, des passifs ainsi que par l'augmentation nette, de 13,5 millions de dollars, du financement des engagements. Cette baisse a porté le montant financé à 256,9 millions de dollars, soit 66,3 % du montant total des passifs liés aux prestations versées au personnel (contre 243,3 millions de dollars ou 58,5 % en 2017). Le FNUAP entreprendra une révision de sa stratégie de financement des prestations d'assurance maladie après la cessation de service dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique.

VI. Conclusions

60. Le FNUAP a clôturé l'année 2018 en bonne santé financière grâce à de saines pratiques de gestion financière, y compris des procédures et contrôles destinés à veiller à ce que les dépenses de l'organisation restent dans la limite des ressources financières disponibles. Malgré le montant élevé des contributions aux autres ressources et l'augmentation des montants absolus des contributions reçues au titre des ressources ordinaires, qui demeurent le socle du financement des activités du FNUAP, la part de ces ressources dans le montant global des produits générés par le du FNUAP a continué de baisser. Cette tendance défavorable reste pour le FNUAP un défi majeur et compromet la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques.
